



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 6 juillet 2026

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	19
VOTANTS	19
QUORUM	10
DATE DE CONVOCATION	
30 juin 2026	
DATE D’AFFICHAGE	
- 9 JUL. 2026	
Codification : 5.2	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 7 JUL. 2026 et publication du - 7 JUL. 2026 Le Maire, Patricia PERRET	

L'an deux mille vingt-six, le **six juillet**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le trente juin deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Patricia PERRET, Maire.

Etaient présents : Patricia PERRET, Christine VALADE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Anthony PERARD, Roseline TRAMBOUZE, Elodie BERUJAT, Valérie VILLARD, Céline LAREURE, Julien PORTE, Pierrick MATRAS, David DA COSTA, Séverine DEMONT, Vincent COLAS, Corentin DESCOURS, Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS et Anne-Laure BOURGEON.

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Roseline TRAMBOUZE

OBJET : 2026-058 : Approbation du règlement intérieur de la commune

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le règlement intérieur de la commune, conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales précisant que les communes de plus de 1 000 habitants doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois à compter de l'installation de l'organe délibérant,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de la commune de Perreux en date du 20 mars 2026,

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement interne et notamment :

- les conditions de consultations des projets de contrats ou de marchés par les membres de l'assemblée délibérante ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale, diffusées par la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260706-2026-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026
Publication : 07/07/2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix pour, 2 abstentions (Messieurs Jean-Yves BOIRE et Patrick DUCROS) :

- **D'approuver** le règlement intérieur de la commune dont un exemplaire figure en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 6 juillet 2026

Le Maire,

Patricia PERRET



Le secrétaire de séance

Roseline TRAMBOUZE

